



Lagume SAS

22 rue de la Madelon 01300 Andert-et-Condon

Pour : D. John  
26 impasse du champ de Mars  
95000 Paris

Nom de la facture : Intervention électricien

Numéro de facture : #2024-05-13-5

Date de facture : 13/05/2024

Montant Total HT  
**840 €**

Montant TVA  
**168 €**

Montant TTC  
**1008 €**


Statut du paiement  
**Facture en attente de paiement**

Titre	Description	Quantité	Unité	Montant HT   TVA	Sous-total HT   TVA
Pose tableau électrique	Pose d'un tableau électrique	1	unité	600 €   20% Remise : 10 %	540 €   108 €
Chauffage électrique + pose	Installation d'un chauffage électrique + pose	2	unité	150 €   20%	300 €   60 €

FR76 1695 8000 0192 6070 7180 893

N° de SIRET : 85014840400013

Le paiement final sera à effectuer au plus tard au trentième jour suivant la date de réception de la facture (cf : c. com. Art L. 441-6 al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001). En cas de retard de paiement, une pénalité fixée à 15% du montant total de la facture, par mois de retard entamé, est exigible sans appel le jour suivant la date limite de règlement. Mention obligatoire. Lutte contre les retards de paiement / Article 53 de la Loi NRE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est désormais de plein droit débiteur à l'égard du créancier d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, en sus des indemnités de retard (loi n°2012-387 du 22/03/2012).

Cette facture a été émise grâce au logiciel en ligne :  yoyolo